Le Président

Monsieur Marc Maouche
AASGO

Issy les Moulineaux, le 26 octobre 2026

Monsieur le Président, cher Marc,

J'ai bien reçu votre courrier du 6 octobre dernier soulignant l'importance de l'actionnariat salarié au sein de notre entreprise et appelant de vos vœux la mise en place d'offres réservées au personnel annuelles à hauteur de 0,2% à 0,3% avec l'ambition de franchir à terme les 10% du capital détenu par les salariés.

Comme vous le savez, notre conseil est très attaché à l'actionnariat salarié, et nos salariés et anciens salariés détiennent à ce jour 7,85%du capital et 12,88% des droits de vote, ce qui place Orange en très bonne place parmi les entreprises cotées, et déjà au-delà des 10% en termes de droits de vote par l'actionnariat salarié en assemblée générale des actionnaires (les salariés et anciens salariés disposent en moyenne de 4,8% du capital des entreprises du CAC40 et de 3% des entreprises du SBF120, source AGEFI septembre 2026). Ainsi, Orange est positionné juste derrière Eiffage, Bouygues et Vinci notamment.

L'entreprise a par ailleurs mis en place un plan LTIP et surtout des dispositifs volontaristes qui accompagnent le placement de la participation et de l'intéressement (et cette année de la prime de partage de la valeur « Lead the future ») en actionnariat salarié. Ces dispositifs, qui s'adressent à des salariés actifs de tout âge, ont permis depuis des années à notre actionnariat salarié de globalement continuer à progresser.
Quoi qu'il en soit, nous aurons sans aucun doute l'occasion de discuter de l'état de l'actionnariat salarié en Conseil d'administration, et je me félicite à cet égard qu'un représentant des actionnaires salariés siège désormais au sein du Conseil après les péripéties que nous avons connues s'agissant de cette désignation ; administratrice qui j'en suis persuadé participera activement à ce débat.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président, cher Marc, mes salutations distinguées.

Frédéric Sanchez

Copie : Christel Heydemann, Directrice Générale